

sacré un long article à Battus, termine cet article par les vers suivants :

Oh ! que dans le siècle où nous sommes,
Plein de vices et de vertus,
Il se trouve parmi les hommes
De Mercures et de Battus !

BATTUS ou **BATTIADE**, nom de quatre rois de Cyrène, qui sont : Battus I^{er}, originaire de Théra, et fondateur de la colonie de Cyrène, vers l'an 631 avant notre ère. Descendant, par son père, d'un des Argonautes, il portait d'abord le nom d'Aristote, qui fut changé en celui de Battus, lequel, selon Hérodote, signifie *roi dans la langue des Lydiens*, et, selon d'autres, vient du grec *battarizein* (bégayer), parce qu'il était atteint de ce vice de prononciation. Il alla consulter l'oracle de Delphes sur la cause de ce bégayement, et la Pythie lui ordonna d'aller fonder une colonie en Libye, s'il voulait se guérir. Battus négligea de suivre ce conseil, qui était en même temps un ordre divin ; mais il s'y conforma lorsque, une peste ayant ravagé les Théréens, l'oracle se prononça une seconde fois pour que ceux-ci fondassent une colonie libyenne. Battus partit, avec un certain nombre de ces derniers. Selon la tradition, un lion s'étant montré à lui à son arrivée dans le lieu où fut fondée Cyrène, Battus poussa un cri d'épouvante, et son bégayement cessa. Il paraît s'être habilement tiré des difficultés que présente toujours une colonie, à l'état de formation. Suivant Diodore de Sicile, il fut un législateur d'un caractère doux et modéré, et Pindare en fait un grand éloge. Il régna environ quarante ans, et laissa le trône à son fils, Arcésilas I^{er}. — **BATTUS II**, surnommé *l'Heureux*, petit-fils du précédent et fils d'Arcésilas I^{er}, fut le troisième roi des Cyrénéens, vers l'an 570 av. J.-C. Sous son règne, la Pythie, par ses oracles, excita tous les Grecs à s'embarquer pour aller habiter la Libye. Ces derniers, s'étant rendus à Cyrène, en grand nombre, se partagèrent d'un canton considérable. Les Libyens, leurs voisins, et Adicran, leur roi, demandèrent le secours d'Apriès, roi d'Égypte, auquel ils se soumi- rent. Celui-ci envoya contre Cyrène une nombreuse armée, qui fut vaincue par Battus, dans le voisinage d'Irasa. Il eut pour successeur son fils Arcésilas II. — **BATTUS III**, le *Boiteux*, était fils d'Arcésilas II. Les Cyrénéens, qui avaient beaucoup souffert de la tyrannie sous le règne précédent, envoyèrent à Delphes demander à l'oracle quelle forme de gouvernement ils devaient adopter. D'après le conseil de la Pythie, les Cyrénéens s'étant adressés aux Mantinéens, ceux-ci leur envoyèrent un des hommes les plus estimés de leur ville, Démoxax, qui se rendit à Cyrène, et partagea le territoire en trois parties : l'une comprenait les Théréens et leurs voisins, l'autre les Péloponésiens et les Crétois, et la troisième tous les insulaires. On avait mis en réserve, pour Battus, certaines portions de terre et les sacrifices. Toute autorité réelle lui fut enlevée, et il ne conserva de la royauté que le titre. Quant au peuple, il entra en possession de toutes les prérogatives dont les rois avaient joui jusqu'alors. Ces règlements subsistèrent tant que Battus régna, mais ils furent abolis sous ses successeurs. — **BATTUS IV**, surnommé *le Beau*, succéda à Arcésilas III, au ve siècle avant notre ère. On ne sait absolument rien du règne de ce prince, et on ne trouve trace de son existence que dans le passage suivant d'Hérodote : « Arcésilas avait assemblé à Samos une armée nombreuse. Lorsqu'elle fut levée, il alla à Delphes consulter l'oracle sur son retour. La Pythie lui répondit : « Apollon accorda à ta famille la domination de Cyrène pour quatre Battus et quatre Arcésilas, c'est-à-dire pour huit générations ; mais il t'exhorte à ne rien tenter de plus. Quant à toi, Arcésilas, il te conseille de rester tranquille, quand tu seras de retour dans ta patrie. »

BATTUTA (A.). Loc. adv. (a-ba-tou-ta — mots ital.) Mus. Ad libitum, sans observer la mesure : Ce morceau se chante à BATTUTA.

BATTYANI, nom d'une ancienne famille hongroise. V. BATHYANI.

BATUINIA s. f. (ba-tu-i-ni-a). Art culin. Soupe russe au poisson, contenant des herbes hachées, et dans laquelle on met de la glace.

BATU-KHAN ou **BATHY-KHAN**, souverain du Kaptchak, mort en 1254. Petit-fils du célèbre Gengis-Khan, et fils de Touchy-Khan, qui mourut six mois avant son père. Batu reçut, en 1223, de son grand-père, le souveraineté de Kaptchak, d'Allan, de Rous, de Bulgarie, suivit le grand khan Oktai en Chine, et, de retour de cette expédition, fut chargé par celui-ci de subjuguer toutes les contrées voisines de la mer Caspienne. A la tête de ses Mongols, Batu-Khan envahit la Russie, sacagea ou livra aux flammes les villes ou villages qu'il trouva sur son passage, Rézan, Moscou, Souzdal, etc. ; puis, pénétrant en Pologne, il brûla Cracovie, écrasa, à Wahlstadt, en 1241, l'armée du duc Henri de Breslau, et continua sa marche dévastatrice à travers la Moldavie et la Hongrie, dont le roi, Bela IV, se vit contraint de se retirer en Dalmatie, ravagée bientôt après par Batu-Khan. Pendant dix années, le terrible Mongol poursuivit son système d'invasion, défit, en 1252, le grand-duc André Jaroslawitz, força les princes russes à le reconnaître en qualité de khan, et fit faire le recensement de la popula-

tion et relever le montant de l'impôt dans la Russie, qui, jusqu'au xve siècle, ne fut plus qu'une province du vaste empire mongol. Se retournant alors vers l'Asie, il apporta l'aide de ses hordes à Mangou-Khan, déjà maître de la Perse, et qui voulait conquérir la Chine. Bien qu'il fût aussi puissant que ce prince, Batu le reconnut comme khan suprême, en sa qualité de chef de la famille de Gengis-Khan, et il mourut en laissant pour successeur son parent, Berki.

BATYNE s. m. (ba-ti-ne). Astron. Constellation formée de trois petites étoiles, voisines du Bélier.

BATYNITE s. m. (ba-ti-ni-te). Hist. relig. Membre d'une secte musulmane, qui parut en 1163.

BATZ s. m. (batss — de l'all. *batzen*, même sens). Métrol. Monnaie d'Allemagne et de Suisse, valant, selon les pays, de 13 à 17 centimes : *Moyennant 15 BATZ, nous passions en revue trois services complets.* (Brill.-Sav.) || Monnaie suisse de 10 centimes, frappée depuis l'introduction du système décimal dans ce pays.

BATZ, comm. du dép. de la Loire-Inférieure, arrond. de Savenay ; pop. aggl. 1,178 hab. — pop. tot. 3,003 hab. Petit port pour la pêche ; exploitation de vastes marais salants, qui sont la source d'un revenu considérable ; église remarquable ; ruines de Notre-Dame-du-Mou- riés ; entre le bourg et la mer, peulven de 3 m. hors de terre.

BATZ (ILLE DE), petite île de France (Finistère), dans la Manche, vis-à-vis de Roscoff, arrond. et à 28 k. N.-O. de Morlaix ; 1,210 h. Cette île forme une commune du canton de Saint-Pol-de-Léon ; ses habitants se livrent surtout à la pêche et au cabotage.

BATZ (MANAUD III, baron DE), se trouvait, avec Henri de Béarn, au siège d'Eause, en 1577, lorsque le roi, séparé du gros de son armée par une trahison, se vit tout à coup entouré d'ennemis dont les chefs criaient : *Tirez à la braye verte!* désignant ainsi le costume porté par le futur Henri IV. De Batz fit, avec trois intrépides compagnons, un rempart de son corps au roi blessé, et, à eux quatre, ils le défendirent jusqu'au moment où ses troupes purent pénétrer dans la ville, et le délivrer. Henri IV ne fut pas ingrat envers celui qui lui avait sauvé la vie, et il parlait souvent du danger qu'ils avaient couru ensemble.

BATZ (Jean, baron DE), arrière-petit-fils du précédent, conspirateur royaliste, né près de Tartas en 1760, mort en 1822. Député de la noblesse aux états généraux de 1789, il siégea au côté droit, et montra quelque connaissance des matières de finances. Lors du procès du roi, il organisa une conjuration pour enlever ce prince pendant le trajet du Temple à l'échafaud ; mais la plupart des conjurés ayant manqué au rendez-vous, tout se borna à une démonstration insignifiante à la hauteur du boulevard Bonne-Nouvelle. L'infatigable Batz consacra alors tous ses efforts à la délivrance de la reine, du dauphin et des princesses, noua des intelligences de tous côtés, et, avec la complicité de l'officier municipal Michonis, pénétra même au Temple, à la tête d'une fausse patrouille. Il était sur le point d'exécuter ses plans, lorsqu'il fut empêché par la surveillance de Simon. Toutes ces mésaventures, les poursuites dont il était l'objet, n'arrêtèrent pas un moment ses entreprises. Il se lança dans mille intrigues nouvelles, entra en relation avec quelques conventionnels qui ne passaient point pour incorruptibles, Delaunay d'Angers, Julien, Chabot, etc., et fut lui-même activement mêlé à de honteux tripotages sur les fonds publics. Toutes ces affaires sont demeurées assez obscures, d'autant plus qu'elles ont été exagérées et mêlées de choses absurdes et fausses, pour envelopper une foule de victimes dans la conspiration dite de *Batz* ou de *l'étranger*. Ce qui n'est pas douteux, c'est l'incroyable audace et l'activité de cet intrigant royaliste, qui échappa à toutes les recherches quand tous ses complices étaient successivement arrêtés, et qui, suivant un rapport de la police que nous avons eu sous les yeux, se vanta même un moment de tenir le comité de sûreté générale par la barbe (allusion à ses liaisons avec l'ex-capucin Chabot, qui était alors membre de ce comité). Il continua à s'agiter jusque sous l'Empire, et fut nommé, à la Restauration, maréchal de camp.

BATZEN s. m. (mot allemand). Métrol. Monnaie d'Allemagne, qui avait cours sur les bords du Rhin et en Souabe ; sa valeur était un peu supérieure à quinze centimes de notre monnaie ; il en fallait vingt-deux et demi pour faire un florin et demi de l'empire, ce qui revenait à trois livres quinze sous de France environ.

BAU s. m. (bo). En Provence, Sorte de grand filet pour la pêche : *Tirer le BAU.* || Pêche que l'on fait avec ce filet : *Faire le BAU.* || On écrit aussi, mais à tort, *BOUF*.

BAU s. m. (bo — du holland. *balck*, poutre ; en tud. *balco*, en island. *bielka*, en all. *balke*, en dan. et en suéd. *bielke*). Mar. Chacune des poutres transversales qui soutiennent un pont de navire : *Les baux sont de fortes solives dont la fonction est double : ils maintiennent contre toute tendance à l'écartement ou au rapprochement les deux flancs du navire, et ils portent les bords ; ils forment les ponts.* (A. Jal.)

— *Maitre bau*, Bau central. || *Bau de dalle*, Le premier vers l'arrière. || *Bau de collis*, Le plus voisin du mât de beaupré. || *Bau de lof*, Le premier à l'avant. || *Faux baux*, Baux du faux pont.

— **Homonymes**. Baud, beau, baux (pl. de *bail*), bot.

— **Encycl.** Les *baux* ne servent pas seulement à soutenir les ponts des navires, mais encore à lier les deux murailles, c'est-à-dire les deux flancs, et à les maintenir dans l'écartement voulu : ce sont des pièces de première nécessité pour donner de la solidité aux navires. Le grand *bau*, ou *maitre bau*, est plus long et plus fort que tous les autres ; mais il n'est pas toujours placé exactement au milieu, et il se trouve ordinairement un peu en avant du milieu de la longueur. Les *baux* sont un peu renflés vers le milieu de leur partie supérieure ; ce renflement porte le nom de *bauge* et sert à favoriser l'écoulement des eaux, comme à modérer le recul des bouches à feu ; leurs extrémités reposent sur une saillie nommée *bauguière*, et formant, dans le navire, une ceinture intérieure.

Les *baux* de nos anciens navires étaient toujours en bois ; depuis quelques années, on les a quelquefois remplacés par des *baux* de fer, et ceux-ci, naturellement, sont seuls employés quand les navires eux-mêmes sont en fer. On appelle *bau de force*, dans les bateaux à vapeur, deux *baux* placés l'un à l'avant, l'autre à l'arrière des roues, et destinés à soutenir le demi-cylindre ou tambour qui enveloppe chaque roue. Ils sont fortifiés par des élongs obliques ou courbes, et pourtant ils s'affaissent souvent sous le poids des roues et sous les ébranlements produits par leur mouvement continu.

BAUBELTHOUAP, île de l'Océanie, la plus importante du groupe Pelew, qui fait partie des Carolines (Micronésie). Lat. N. 7° 40', long. E. 132° 30' ; environ 45 kil. de long. sur 20 kil. de large. Découverte, en 1797, par James Wilson.

BAUBIS ou **BAUBI** s. m. (bô-bi — onomatopée, à cause de l'aboïement). Variété de chiens anglais, à corps épais, qu'on dresse pour la chasse au lièvre, au renard et au sanglier.

BAUBOLA. V. BILBILIS.

BAUCHART (Alexandre-Quentin), homme politique, né à Villers-le-Sec en 1809, avocat à Saint-Quentin, et membre du conseil général, au moment où fut proclamée la république de 1848. Nommé, avec l'appui du *National*, représentant à la Constituante, il vota toutes les mesures de réaction et d'hostilité contre la république. Rapporteur de la commission d'enquête sur les événements de mai et de juin 1848, il a laissé son nom à ce fameux *rapport*, qui n'était que l'acte d'accusation des fondateurs de la république et de la révolution elle-même, mais qui est d'ailleurs conçu avec habileté, et où les matériaux sont groupés avec art. Réélu à la Législative, M. Bauchart adhéra à la politique présidentielle, et, après le coup d'État du 2 décembre, il entra au conseil d'État.

BAUCHE s. f. (bô-che). V. BAUGE (mortier).

BAUCHER, écuyer français, né en 1805. Il s'est fait connaître à divers titres, d'abord comme écuyer du Cirque, puis comme professeur d'équitation, et, plus tard, comme inventeur d'une méthode qu'il a développée dans divers ouvrages, et plus particulièrement dans celui qui a pour titre : *Méthode d'équitation basée sur de nouveaux principes* (1842, in-8° ; 11^e édit., 1859). Cet ouvrage fait partie de ceux qui ont été réunis sous le titre d'*Œuvres complètes* (grand in-8°, 1854 et 1859) et qui sont : *Dictionnaire d'équitation* (1833, in-8° ; 3^e édit., 1859) ; *Dialogues sur l'équitation* (1834, in-8°), avec M. Peltier ; *Passe-temps équestre* (1840, in-8°) ; *Réponse à des observations de M. d'Aure* (1842).

BAUCHÉRISME s. m. (bô-ché-ri-sme — de *Baucher*, célèbre écuyer). Manég. Méthode particulière pour dresser les chevaux. || Peu usité.

BAUCHERY (Francis-Roland), romancier et auteur dramatique, né à Paris en 1798. Il a donné des romans qui ont eu un succès de cabinet de lecture : *Mémoires d'un homme du peuple* (1838) ; *Didier ou le Boryne et le Bossu* (1836), etc., et des drames, entre autres, *Beaumarchais*, représenté en 1846.

BAUCIS, femme pauvre et âgée, épouse de Philemon. Ils habitaient un bourg de Phrygie, lorsque Jupiter et Mercure, en visitant cette contrée, furent repoussés de tous les habitants et accueillis avec hospitalité par Philemon et Baucis, quoiqu'ils n'eussent pas fait connaître leur divinité. Jupiter, ayant inondé tout ce pays, changea la cabane des deux époux en un temple. Ceux-ci demandèrent à être les ministres, et à ne point mourir l'un sans l'autre. Parvenus à la plus grande vieillesse, Philemon fut changé en chêne, et Baucis en tilleul. Tout le monde connaît la jolie fable mythologique de La Fontaine, sur le sujet de *Philemon et Baucis*. Le nom de ces deux époux, et surtout celui de Baucis, a passé dans la langue : *Une bonne vieille Baucis*. Mais on s'en sert principalement par comparaison directe : *Vieux, unis, heureux comme Philemon et Baucis*.

BAUCIUM, nom latin de Baux.

BAUD s. m. (bo — du v. fr. *baud*, hardi). Chien courant de Barbarie, aussi appelé *chien muet*, parce qu'il cesse d'aboyer quand le cerf vient au change. || On lui donne encore le nom de CHIEN-CERF.

— adj. Joyeux, gaillard, hardi.

— **Homonymes**. Bau, baux (pl. de *bail*), beau, bot.

BAUD, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kil. S. de Napoléonville, au bord du Blavet ; pop. aggl. 1,357 hab. — pop. tot. 5,470 hab. Minoteries ; commerce de céréales et fourrages. Près du bourg, on remarque la chapelle de Notre-Dame de la Clarette, construction très-ancienne, érigée au bord d'une fontaine, et au sanctuaire de laquelle on parvient par une longue galerie couverte, que soutiennent des arceaux gothiques. Sur un monticule, près de Baud, et sur l'emplacement de l'antique château de Quinipily, on voit une grossière statue en pierre, représentant une femme, de 2 m. 20 de hauteur ; la coiffure, de style égyptien, porte l'inscription LIT, où l'on veut voir le nom d'une divinité arabe, mentionnée dans le Coran comme prédisant aux mystères de la nuit. Quelques auteurs la nomment *Vénus armoricaine*, ou *Vénus de Quinipily* ; malgré les efforts du clergé, elle est, de la part des femmes du pays, l'objet d'un culte peu chrétien.

BAUD, industriel français, trouva, en 1796, une nouvelle manière de fabriquer des cordes de soie torses, qu'il prétendait devoir remplacer avec avantage les cordes en boyau, dont on se sert pour les instruments de musique. Dans un rapport de Gossec à l'Institut, ce savant s'exprime ainsi : « Ces cordes peuvent se substituer avec avantage aux cordes de boyau pour la harpe et la guitare ; mais elles sont moins sonores pour les instruments à archet. » Baud soumit également à l'Institut, en 1810, un violon construit sur un nouveau modèle et qui, prétendait-il, avait sur les autres violons l'avantage de ne pas créer d'obstacle aux vibrations longitudinales. Cette seconde invention de Baud n'eut pas plus de succès que la première. Il a publié une brochure intitulée *Observations sur les cordes à instruments de musique*, etc. (Versailles, 1803).

BAUDART (Guillaume), l'un des auteurs de la version hollandaise de l'Ancien Testament, né en 1564, mort en 1640. Il a laissé, en outre, une *Description des combats, sièges et événements survenus dans les Pays-Bas* (de 1589 à 1614), ainsi que divers autres écrits.

BAUDAU s. m. (bô-do). Pêch. Corde en sparte pour les bourdigues.

BAUDE s. f. (bô-de). Pêch. Nom que l'on donne, dans certains pays, aux câblières ou grosses pierres auxquelles on fixe les cordes et les filets au fond de l'eau.

BAUDE (Henri), poète français, né à Moulins vers 1430, mort vers 1495. Il s'attira la faveur de Charles VII, qui lui donna une charge d'élu en bas Limousin. Grâce à cette fonction assez lucrative, qui avait pour objet de répartir l'impôt, et qui était déléguable, Baudet put vivre presque constamment à Paris, où il s'abandonna à ses goûts littéraires. Contemporain de Villon, Baudet a écrit plusieurs moralités satiriques et des poésies, dans un style vif, prime-sautier, assaisonné de sel gaulois, dans une manière pittoresque, malicieusement naïve et souvent sarcastique. Clément Marot, qui connut les œuvres de Baudet, comme il connaissait celles de Villon, se permit de copier textuellement, à plus d'une reprise, le poète de Moulins ; mais il se garda bien de le nommer, ce qui ne contribua pas peu à l'oubli qui enveloppa bientôt la mémoire de Baudet. Une moralité, qu'il fit jouer sur la table de marbre du Palais-de-Justice, au début du règne de Charles VIII, lui valut d'être jeté en prison. Il y représentait le jeune roi sous la figure d'une *Fontaine d'eau vive*, image de la pureté de ses intentions, gâtée et obstruée par une multitude d'herbes, racines, roches, pierres, boue et gravais, désignant par là tous ceux qui vivent aux dépens de la nation, les courtisans, les parasites de cour, les procureurs, etc. Ceux qu'il avait mis en scène furent très-irrités, ainsi que nous l'apprend Baudet dans une pièce de vers, où il dit aussi ce qu'il lui en coûta :

Les uns se veulent appliquer
A herbes, autres à gravais ;
Et disent que, pour les moquer,
On a ce fait..... Riens n'y connois.
Sauf leur honneur. Mais, toutefois,
Baudet n'a tant seu buissonner,
N'alléguer coutumes ne droiz
Qu'on ne l'ait fait emprisonner.
Baudet, après brisement de portes,
En effet, à mynuict fut pris
Et au petit Chastellet mis.

Fort heureusement pour le poète, il fut élargi par ordre du parlement, après une captivité de trois mois. Les œuvres de Baudet, qui sont parvenues jusqu'à nous, grâce à Jacques Robertet, consistent en épigrammes, rondeaux, ballades, pièces de vers, entre autres, *Dict moral sur le maintien de la justice*, adressé à Charles VII, et une moralité intitulée *Pragmatique entre gens de cour et la salle du Palais*. M. Vallet de Viriville lui attribue un morceau de poésie intitulé *Regrets et complaints de la mort de Charles VII*, et un opus-